



Circulaire 7201

du 27/06/2019

Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2019-2020. (FOND LC)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) :6742

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/09/2019 au 30/06/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte

Mots-clés : *Candidature, classement interzonal, puériculteur, puéricultrice*

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. libre subventionné Libre confessionnel	Maternel ordinaire

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGPES - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
EL MAKHCHOUNE, Souad	AGE - DGPES - SGSCC - SGE	02/413.27.60 ccfondamental.libre@cfwb.be
GOUIGAH, Sabrina	AGE - DGPES - SGSCC - SGE	02/413.25.83 cellulege@cfwb.be

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

NOUVEAUTE : APPLICATION INFORMATIQUE – PUERI

Afin de répondre aux exigences de la simplification administrative, l'Administration, et plus spécifiquement le Service de gestion des emplois, a déployé une nouvelle application informatique nommée « PUERI ».

Cette nouvelle interface sera utilisée par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental ordinaire subventionné de la Communauté française afin d'appliquer l'article 28, §8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française en communiquant directement via l'application en ligne, à la Commission centrale de gestion des emplois compétente, toutes les désignations des puériculteurs réalisées en vertu du classement interzonal validé par la Commission de gestion des emplois compétente pour l'année scolaire 2019-2020

L'application PUERI est désormais accessible pour l'encodage des recrutements pour l'année scolaire 2019-2020.

Afin de prendre connaissance de la procédure d'encodage à suivre, il convient de se référer au manuel d'encodage annexé à la circulaire relative n°7071 Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel depuis le 01/09/2018 (FOND LC).

Il est utile de préciser que les puériculteurs peuvent consulter leur ancienneté annuelle ainsi que leur classement interzonal via l'application informatique PUERI. Pour plus d'information concernant la procédure informatique à suivre, il y a lieu de consulter la circulaire n° 7068 Acte de candidature à introduire par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel (FOND LC).

Pour toutes les questions relatives aux données reprises dans l'application « PUERI », il convient de contacter le Service de gestion des emplois auprès de :

Madame GOUIGAH Sabrina, Responsable de Service
Téléphone : 02/413.25.83
Courriel : cellulege@cfwb.be

J'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe 1 à la présente circulaire, du tableau du classement interzonal des anciennetés acquises au 30 avril 2019 par les puériculteurs (trices) au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire libre confessionnel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 *fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française*.

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur le fait que **seuls les membres du personnel qui comptabilisent, au 30 avril 2019, 1080 jours d'ancienneté auprès des pouvoirs organisateurs dans l'ensemble des zones (articles 28, §3, b, du décret du 12 mai 2004 précité) et qui ont fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits (article 28, §8, alinéa 1^{er}, du même décret), sont repris dans le présent classement.**

Pour mémoire, les règles en matière d'engagement à titre définitif sont fixées aux articles 25 à 30 du *Décret du 02/06/2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française* et sont, en outre, explicitées dans la circulaire n° 7065 - Règles statutaires d'engagement et d'engagement statutaire de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire libre subventionné.

Compte tenu de ce qui précède, les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs(trices) au 1^{er} septembre 2018 ne devront les attribuer qu'après clôture des opérations statutaires de réaffectations et d'engagement à titre définitif.

Après recrutement des éventuel(le)s prioritaires au sein du pouvoir organisateur et avant de pouvoir embaucher le candidat de son choix, la consultation du présent classement interzonal est obligatoire pour le recrutement des puériculteurs(trices) sous statut ACS/APE (dans le respect de l'ordre des groupes repris en colonne C) dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs (trices) au 01/09/2018 doivent les attribuer d'abord à leurs définitives ensuite aux prioritaires PO.

A défaut d'avoir des prioritaires PO, il est rappelé que le classement interzonal doit impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs (trices) sous statut ACS–APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs (trices) sont considéré(e)s comme ayant la même ancienneté.

J'attire tout particulièrement l'attention des pouvoirs organisateurs concernés sur les dispositions reprises à l'article 28, §8, alinéa 4 (introduites par le décret du 12.07.2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire – M.B. du 30.07.2012) :

« Le candidat qui accepte l'emploi qui lui est offert le notifie par écrit au pouvoir organisateur dans les huit jours ouvrables de la prise de connaissance de la proposition d'engagement ou dans les dix jours ouvrables de l'envoi de la lettre recommandée. A défaut d'acceptation dans ce délai, il est présumé y renoncer ».

Cette disposition prévoit une durée maximum pour la réponse des membres du personnel afin de ne pas prolonger indéfiniment les opérations de recrutement dans le cadre de l'exercice des priorités interzonales.

Le fichier Excel joint en annexe 1 à la présente circulaire permet de prendre connaissance des zones pour lesquelles les puériculteurs (trices) ont manifesté leur préférence.

Personne ressource à contacter en cas de difficultés :

Madame Sabrina GOUGAH, Responsable de Service,
Téléphone : 02/413.25.83
Adresse courriel : cellulege@cfwb.be

Commission centrale de gestion des emplois

Monsieur Arnaud CAMES, Président de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement libre subventionné
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Madame Souad El MAKHCHOUNE, Secrétaire de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement libre subventionné
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES
Tél. : 02/413.27.60 - Fax : 02/413.29.25
Adresse courriel : ccfondamental.libre@cfwb.be

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, 3ème alinéa, du même décret, les Pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer la Commission centrale de gestion des emplois des engagements réalisés en vertu du présent classement interzonal**. Pour ce faire, j'invite les pouvoirs organisateurs à respecter la procédure informatique détaillée dans le manuel annexé à la Circulaire 7071 - Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel depuis le 01/09/2018 (FOND LC).

Je ne saurais que trop insister sur le caractère impératif de cette communication, afin de permettre au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Je vous remercie déjà pour l'attention que vous accorderez aux instructions contenues dans la présente circulaire et de bien vouloir veiller à leur bonne application.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

Matricule	NOM	PRENOM	GROUP E	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
27103020913	BOVY	VIVIANE	S				Y						
27903220433	GOSSIAUX	VIRGINIE	N										Y
28004030652	HERION	LISE	K						Y				
26701041332	BRABANT	carine	J	Y									
26810120208	LIARD	ANNE	J									Y	Y
27110061232	DUMONT	ISABELLE	J			Y	Y						
27312250111	PATI	NATHALIE	J									Y	Y
27811060832	DE KEGHEL	MAUD	J									Y	
27903260124	PIRQUIN	FANNY	J						Y				Y
28204180452	GRAISSE	MARIE	J							Y			
26002241454	GODIN	Catherine	J	Y									Y
26211211029	GERADAIN	FRANCINE	J			Y							
28510110534	DE DECKER	Lindsay	I						Y			Y	Y
26212011674	NOTO	Guisepina	I									Y	Y
26606050915	ZEKRI	MINA	I	Y									
27404220462	MUNIZ CHIABAI	NADIA	I				Y						
28310050212	TOUBON	SYLVIA	I				Y			Y			
27912250440	DI PASQUALE	STEPHANIE	I									Y	Y
28707260262	BAUDOUX	Bénédicte	I						Y				Y
27002271466	LARDINOIS	Sabine	I									Y	
27808020970	BONVOISIN	MAGALI	I	Y									
28103090814	LESEUL	Caroline	I									Y	
27909131097	PIRSON	Marie-Saju	I					Y					
27512220658	MAHER	NADIA	H	Y									
28306140617	DA SILVA PINTO RIBEIRO	susana	H	Y									
27711250406	FILHASTRE	SEVERINE	H	Y									
28511030153	ROBERT	Catherine	H										Y
28005060337	PERAU	GAELE	H		Y								
28611300340	LEMAIRE	Caroline	H									Y	Y
27105211628	HANNOT	Muriel	H										Y
28303110950	PAPIER	Mélanie	H									Y	
28512040438	HUSQUIN	Marie	H						Y				
28707180187	VERSCHEURE	Magali	H									Y	Y
28106090290	GRASSIA	GIOELA	H									Y	
28803170102	MICHIELS	Aline	H		Y							Y	Y
28609160105	CULTRERA	fulvia	G		Y				Y			Y	Y
26508311141	BARAS	Joelle	G										Y
28204261220	HOUBION	elodie	G						Y				
26108261860	FONTAINE	MYRIAM	G								Y		
27812200779	COLLET	CATHERINE	G	Y									
28304250107	HENRY	CLAIRE	G							Y			
28010230635	HOSNI TOUIL	saïda	G	Y									
28312270621	LANCHON-DUMONTIER	Fanny	G								Y		
28005040541	AUDEVAL	CINDY	G								Y	Y	
28902190175	WEETS	sophie	F	Y									
27901120976	FABRIZIO	ANNICK	F										Y
26810301142	DOOME	Sabine	F					Y					
28802170111	SLAGMEULDER	Aurélie	E								Y		
26212132232	NICOLAY	Catherine	E										Y
27301310192	LAGHMARI	NADIA	E	Y									
26302052123	IPPERSIEL	pascale	E			Y	Y		Y				
27711230115	SEBBEN	CHRISTELLE	E			Y							
28707110210	WASTEELS	Séverine	E					Y					
28605130447	CORNELIS	DELPHINE	E						Y	Y			
28612190166	SILVANI	Laura	E									Y	
27405071884	SEGHES	Laurence	E			Y							
28907120448	MORELLE	Magaly	E									Y	
29011160173	BAWIN	Vanessa	D				Y						
26409280871	VAN COPPENOLLE	Christine	D						Y	Y	Y	Y	Y
29005240106	HUBERTY	Florence	D						Y				
29008030637	MARTOS ORTIZ	Mélissa	D	Y									
29002170253	LIMBREE	Aurélie	D						Y	Y			Y
29105060232	FORTHOMME	Jennifer	D				Y						
27208141296	VERBEKEN	Christel	D	Y							Y	Y	
28303130449	DELVIGNE	Severine	D									Y	Y
28611041410	PIRET	Angélique	D				Y						
28306090830	GENOVESE	Sabrina	C				Y	Y					
28905260226	DEGRAEVE	Marjorie	C						Y				
29003120457	HAMMAMI	Cheyma	C	Y									
27912160269	OUZZAHRA	SAMRA	C			Y			Y				
27901151957	FERNANDEZ PILURZI	Nancy	C	Y									
29104100427	VOETS	Lison	C		Y								
27507151023	DEFROYERE	Nadine	C	Y									
28611121087	ABOUSALAMA OURIAGHLI	Chaimae	C	Y									
28908031357	DORVAL	Elodie	B			Y							

Matricule	NOM	PRENOM	GROUP E	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
26711061531	AKALAY	Assia	B	Y									
28908180520	DE COCK	Marie	B								Y		
27909241262	BAYE	Cindy	B	Y									
26502061272	NAUTET	Anne	B			Y	Y						
27505292185	DA CUNHA FERREIRA	TILIA	B						Y				
27708181147	CUSTERS	Stéphanie	B		Y	Y			Y				
28709180565	LOWIES	Marie	B							Y			
29106190479	TEMSAMANI	Meryem	B	Y									
28905251912	EL GHAYATI	Soumaya	A	Y									
29010220560	MIGNOLET	Virginie	A	Y									
28902020426	MOIMONT	Charlotte	A				Y						
27407261215	ELAKEL	MYRIAM	A	Y									
28404261263	ROUGHOU	Mariam	A	Y									
27209071013	COEURDEROY	Patricia	A	Y	Y				Y				
29207100371	LAUWERS	Cassandra	A										Y
28709031996	LECANE	Myriam	A				Y						
27812070424	FADEUR	Cathy	A						Y				
28507021776	FERRARA	Flavia	A				Y						
29107310236	SELLAMI	Hajar	A	Y									
29206200251	VANAUDENAEREN	Kirtana	A										Y
27309281515	BERLANGER	Sabrina	A								Y		
28101031345	ANBARI	Loubna	A	Y									
28812160616	GUILBAUT	Gwendolina	A								Y		
19211170296	JANSSENS-BOUFFOUX	Kevin	A	Y									
27301200821	HENNIXDAL	Stéphanie	A									Y	
27809011756	LANDRAIN	Christine	A									Y	
28110191016	KERF	christine	A					Y					
28303221016	BROBALD	Marie-Laure	A			Y	Y						
28312061278	MANGIN	Stéphanie	A	Y									
29006251181	EL HABRI	Samia	A	Y									
29203060718	DEPREZ	Morgane	A										Y
29411210246	BAHRI	Meriam	A	Y									